



FORUM SUR LA DIGITALISATION DANS LE SECTEUR DE LA JUSTICE



Thème : « *Promouvoir une justice accessible, efficace et inclusive à l'ère du numérique* »

Ouagadougou du 02 au 03 juin 2026

RAPPORT GENERAL

Synthèse des recommandations

- Renforcer les partenariats publics-privés et multi-acteurs ;
- Développer des outils numériques inclusifs et accessibles ;
- Mettre en place une stratégie de sensibilisation massive et de proximité ;
- Assurer le financement durable de la digitalisation ;
- Faciliter l'accès et le suivi citoyen.

Table des matières

I - CONTEXTE ET JUSTIFICATION	4
II - OBJECTIFS DU FORUM	4
III - PROFIL DES PARTICIPANTS	5
IV - DÉROULEMENT DE L'ACTIVITÉ	5
IV.1 - Méthodologie	5
IV.2 - Synthèse des activités	6
IV.3 - Clôture du forum	16
V - RESULTATS ATTEINTS	17
V.1 - Analyse des résultats atteints	17
V.2 - Principales recommandations formulées à l'issue de la restitution des travaux de groupe du forum sur la digitalisation	18

I - CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le Burkina Faso a engagé un vaste chantier de modernisation de son système judiciaire, résolument orienté vers la transition numérique. Cette dynamique s'est concrétisée par la mise en ligne d'actes essentiels tels que le casier judiciaire et le certificat de nationalité, ainsi que par le déploiement de plateformes innovantes, traduisant la volonté de rapprocher durablement la justice du citoyen. Toutefois, cette transformation s'inscrit dans un environnement national particulièrement exigeant : la délocalisation de plusieurs Tribunaux de Grande Instance dans les zones à forts défis sécuritaires, limitant l'accès physique à la justice pour de nombreuses populations, tandis que les défis persistants liés à la connectivité internet et à la stabilité de l'électricité, surtout en milieu rural, restreignent l'accès effectif aux services numériques. Dans ce contexte, la digitalisation apparaît à la fois comme une opportunité stratégique majeure pour renforcer l'efficacité et la résilience du système judiciaire et un défi d'équité qu'il convient d'anticiper et d'encadrer avec lucidité.

L'organisation de ce forum repose sur la nécessité de transformer les outils numériques existants en leviers d'inclusion réelle et non en obstacles supplémentaires pour les citoyens. Les recherches menées par Hiil en 2025 mettent en évidence plusieurs constats majeurs : la fracture numérique reste profonde, avec seulement 27 % d'accès à Internet en milieu rural contre 72 % en milieu urbain, ce qui expose la digitalisation au risque d'accentuer les inégalités ; les plateformes actuelles sont principalement en français et exigent une culture numérique que beaucoup de justiciables vulnérables ne possèdent pas, créant une barrière linguistique et culturelle ; 70 % de la population s'informe encore par la radio, soulignant le besoin d'articuler les solutions numériques avec les canaux traditionnels et les acteurs locaux (OSC, leaders communautaires, etc.) ; enfin, les expériences régionales réussies, notamment au Rwanda avec le modèle d'agents relais ou au Bénin via les points numériques communautaires, montrent que la technologie seule ne suffit pas et nécessite un accompagnement humain structuré pour être efficace.

II - OBJECTIFS DU FORUM

L'objectif du forum était de définir et de valider un modèle national de mesures d'accompagnement concrètes visant à garantir l'efficacité, l'accessibilité et la pérennité des plateformes et solutions numériques judiciaires existantes au Burkina Faso.

Plus spécifiquement, il s'agissait de :

- Définir les conditions de succès ;
- Identifier les mesures d'accompagnement pertinentes ;
- Élaborer et valider une feuille de route.

III - PROFIL DES PARTICIPANTS

Environ 70 personnes ont pris part à cette activité. Ces participants sont des représentants des structures de différents ministères, des partenaires techniques et financiers, et des OSC. Les panels et communication ont été assurés par le Ministère de la Justice, HiiL, AUXFIN, La Poste BF, et Orange.



Photo de famille-Forum sur la digitalisation

IV - DÉROULEMENT DE L'ACTIVITÉ

IV.1 - Méthodologie

Pour l'atteinte des résultats ci-haut spécifiés, l'activité s'est déroulée sur deux journées, sous forme de panels suivis d'échanges et de travaux de groupe assortis de restitution en plénière. Les panels ont regroupé divers communicateurs. Chacun d'eux a développé un thème qui a été proposé par le comité d'organisation. Les travaux de groupe ont porté sur des thèmes spécifiques qui ont été formulés par le comité d'organisation en lien avec les mesures d'accompagnement. Ils ont fait l'objet de restitution en plénière.

IV.2 - Synthèse des activités

PREMIER JOUR

La première journée de l'atelier de concertation a été consacrée à la cérémonie d'ouverture et aux communications thématiques.

Cérémonie d'ouverture



Le forum sur la digitalisation du secteur de la justice a débuté le 02 juin 2026 à 09h 45 à l'hôtel Royal Beach par une cérémonie d'ouverture. Elle a été marquée par deux allocutions : celle de la Directrice du Programme-Sahel de HiiL puis celle du ministre de la Justice, Garde des sceaux, lu par Monsieur Seydou OUEDRAOGO.

Dans son allocution, la Directrice du programme Sahel, Madame Marie COMPAORÉ/DUPREZ, a rappelé que le contexte social actuel reste marqué par de multiples défis et inégalités en matière d'accès à la justice et au numérique. Selon elle, la digitalisation constitue un levier puissant pour améliorer l'accès des populations à la justice. Cette vision s'aligne parfaitement avec l'approche de HiiL, axée sur une justice centrée sur les personnes : une justice qui répond aux besoins concrets des citoyens et utilise l'innovation non comme une fin en soi, mais comme un moyen de renforcer les conditions d'accès aux services publics. Elle a toutefois précisé que la transition numérique doit proposer des solutions adaptées aux réalités locales afin de ne pas accentuer les fractures existantes. Saluant l'orientation du forum, elle s'est réjouie que l'accent soit mis sur les conditions de réussite de ces outils, un succès qui reposera inévitablement sur une démarche collaborative. En conclusion, la Directrice a rappelé les attentes du forum, souhaité plein succès aux participants et réaffirmé la pleine disponibilité de son organisation à accompagner le Burkina Faso dans l'édification d'une justice plus innovante, inclusive et véritablement humaine.

Le discours d'ouverture officielle a été prononcé par le Chargé de mission du ministère de la Justice, Monsieur Seydou OUEDRAOGO, au nom du ministre de la Justice, Garde des Sceaux. Dans son intervention, il a évoqué le contexte mondial marqué par de profondes mutations qui

nécessitent une évolution des outils numériques et une adaptation aussi bien dans l'Administration en général que dans les systèmes judiciaires en particulier. Il a rappelé les efforts consentis par le Burkina Faso ainsi que les grandes réalisations pour une modernisation de l'administration judiciaire afin de mieux rapprocher la Justice des populations. Ces efforts traduisent selon lui une vision : celle d'une justice moderne qui puisse répondre efficacement aux besoins des justiciables. Toutefois, il a insisté sur le fait que la digitalisation du secteur de la justice exige une adaptation au contexte national, en prenant en compte les réalités sociales, économiques, culturelles et géographiques marquées de plusieurs défis : insuffisance des infrastructures, fracture numérique et sociale, barrières linguistiques, éducatives et culturelles. Si pour lui, la digitalisation peut être un puissant levier de l'accès à la justice, elle peut également amplifier les inégalités existantes si elle ne tient pas suffisamment compte des réalités communes. La digitalisation doit donc être pensée comme un outil d'inclusion et de proximité, non en demandant aux citoyens de s'adapter à la technologie, mais en adaptant la technologie aux citoyens. Il a conclu en invitant les participants à orienter leurs réflexions en ce sens tout au long du forum, en traduisant sa reconnaissance à HiiL et aux partenaires pour leur accompagnement, puis en déclarant officiellement ouvert le forum.

Communication, panels et échanges

Les communications se sont déroulées sous forme de panels suivis d'échanges. La modération a été assurée par la Directrice de l'Accès à la Justice et de l'Aide aux victimes (**DAJAV**), Madame Pascale BAMBARA/BADO et le Country Manager de HiiL, Monsieur Cédric TAPSOBA. Au total, deux panels ont été organisés. Mais, ils ont été précédés d'une communication inaugurale.

COMMUNICATION INAUGURALE

Elle a consisté en une présentation des initiatives de digitalisation du ministère de la Justice.

Cette présentation, animée par le Directeur des Systèmes d'Information Zanou Moussa ZANGO, expose la stratégie de modernisation et de digitalisation du Ministère de la Justice du Burkina Faso face aux défis de lenteur et de gestion manuelle des procédures. Articulée autour de cinq axes majeurs (gouvernance, infrastructures, dématérialisation, services aux usagers et sécurité), cette initiative affiche déjà des résultats concrets à travers des e-services plébiscités, tels que l'e-casier judiciaire (plus de 619 000 actes délivrés) et l'e-certificat de nationalité. Malgré des contraintes structurelles persistantes liées à l'insuffisance énergétique, à la fracture numérique et à la résistance au changement, le ministère déploie une méthodologie rigoureuse et dessine une feuille de route ambitieuse à l'horizon 2030, visant à intégrer l'intelligence artificielle pour bâtir un écosystème pérenne d'E-justice au service des citoyens.

PANELS

En amont des panels la présentation introductive a mis en évidence la nécessité des mesures d'accompagnement

Celle-ci a connu deux interventions introductives dont celle de la **DAJAV** Madame BAMBARA et celle de madame Salimata BAH, Chargé de projet Guidelines et Dissémination au sein de HiiL au Burkina. Au cours de leurs interventions, elles ont respectivement évoqué la nécessité des

mesures d'accompagnement pour un accès effectif et inclusif aux outils digitaux du ministère de la Justice. L'intervention de Madame BAH a mis en lumière l'existence d'une fracture numérique majeure de premier degré au Burkina Faso, révélant que 58 % de la population globale n'a pas accès à internet. L'analyse des données d'accès met en évidence trois dimensions interconnectées de cette fracture : géographique, avec un fossé marqué entre le milieu urbain (72 %) et rural (27 %) ; de genre, affichant un écart de 11 points en défaveur des femmes ; et générationnelle, l'accès diminuant progressivement avec l'âge. Face au risque de créer des « zones blanches du droit » où la technologie marginaliserait les plus vulnérables, la présentation conclut sur la nécessité absolue de bâtir un modèle de transformation digitale hybride. Pour que le numérique devienne un pont et non une barrière, le déploiement technologique doit impérativement s'accompagner de mesures d'inclusion humaine, notamment le maintien de guichets physiques de proximité, le renforcement des Maisons de Justice et la formation d'intermédiaires comme les assistants juridiques

A - Panel I



A la suite des deux (02) interventions introductives, le panel s'est mis en place et était composé de trois panélistes : le **Directeur des Systèmes d'Information (DSI) du Ministère de la Justice** Monsieur Moussa Zango, le représentant du Ministère de la Transition Digitale, des Postes et de l'Economie Numérique Monsieur Boukary SAWADOGO et Monsieur Gabriel KAMBOU, Président de l'Association des Bloggeurs du Burkina (**ABB**). Le panel a porté sur les initiatives tendant à la familiarisation avec les plateformes digitales. Les panélistes ont présenté plusieurs initiatives et actions qui sont en cours d'implémentation ou qui sont prévues en collaboration avec divers acteurs, afin de familiariser les populations avec les solutions digitales. Il s'agit entre autres des formations qui ont suivi le déploiement des outils digitaux évoquées par Mr ZANGO jusqu'à la sensibilisation des citoyens, comme l'a précisé le Président de l'ABB. Certaines de ces initiatives ont été développées sur la base de difficultés recensées dans la mise en œuvre des solutions numériques existantes.

Des échanges qui ont suivis, les participants ont exprimé leurs préoccupations notamment sur le rôle de la société civile dans l'appropriation par les populations des solutions numériques, les questions du rapport entre les coûts de digitalisation et la situation financière du citoyen, et surtout, du délai pour l'intégration de l'intelligence artificielle dans les systèmes de l'administration judiciaire que des participants ont trouvé trop long. À ce propos, les intervenants ont présenté des actions en cours et les actions prévues pour l'appropriation des solutions numériques et l'implication des organisations de la société civile. Ils ont aussi expliqué le rapport entre coûts de la digitalisation et situation financière des citoyens en précisant que la digitalisation demande des investissements colossaux. Quant à l'intégration de l'IA dans l'administration judiciaire, il a été précisé que pour le moment en ce qui concerne le Ministère de la Justice, qu'il ne s'agissait pas de l'IA générale pour la recherche mais de l'IA de métier qui exécute des tâches en vérifiant les documents administratifs, et qui gère les procédures en lieu et place de l'agent public. Une telle IA nécessiterait selon eux une base de données et un entraînement. Son opérationnalisation ne serait raisonnablement possible que d'ici à 2030 selon les panélistes.

A - Panel II



→ Partage de bonnes pratiques à l'ère des défis d'inclusion et sécuritaire

Le second panel, ayant regroupé six (06) intervenants, a porté sur plusieurs thématiques en lien au partage de bonnes pratiques en matière d'initiatives innovantes de digitalisation et de mesures d'accompagnement.

- La première communication, assurée par le Country Manager de HiIL Cédric TAPSOBA, s'est intéressée à la présentation de bonnes pratiques. Cette présentation analyse les meilleures pratiques et mesures d'accompagnement de la digitalisation des systèmes judiciaires en Afrique (notamment au Bénin et au Rwanda), afin de formuler des recommandations stratégiques pour l'accélération numérique de la justice au Burkina Faso, y compris dans ses zones à forts défis sécuritaires. En s'appuyant sur des initiatives

concrètes comme le programme e-justice au Bénin et la plateforme Irembo au Rwanda, le document met en avant l'importance de combiner des infrastructures techniques (e-CMS, plateformes de services publics) avec des dispositifs d'inclusion physique et numérique (canaux USSD, centres connectés à l'énergie solaire, formation des populations vulnérables). Enfin, elle préconise une feuille de route basée sur la viabilité des modèles de financement par les partenariats public-privé (PPP), l'implication des acteurs locaux, l'adaptation multilingue et la garantie de la sécurité des données pour bâtir une justice plus accessible, transparente et performante.

- La seconde présentation a été effectuée par le représentant de AUXFIN, Serge DIASSO. Il a tenu à souligner qu'AUXFIN est une entreprise sociale œuvrant pour l'inclusion sociale et financière des populations rurales via le digital (facilitation de l'accès aux services). AUXFIN a développé l'approche « G50 » d'AUXFIN au Burkina Faso, qui repose sur l'organisation de communautés rurales en groupes de 50 ménages voisins, équipés d'une tablette partagée et formés par des agents de proximité pour utiliser la plateforme numérique intégrée UMVA. Cette solution holistique adresse six piliers fondamentaux (finance, agriculture, santé, éducation, gouvernance et social) à travers des outils digitaux et des vidéos éducatives, ayant déjà permis de toucher plus de 100 000 utilisateurs au sein de 3 000 groupes répartis dans 78 communes. Les enseignements tirés de cette expérience montrent que malgré d'importants investissements initiaux et la nécessité de développer des fonctionnalités hors ligne adaptées aux contraintes techniques locales, l'ancrage du numérique dans le capital social et un accompagnement humain continu sont des leviers puissants pour assurer une inclusion financière et sociale durable en milieu rural.
- Le panel s'est poursuivi par une session consacrée aux opportunités offertes par l'intelligence artificielle (IA) pour renforcer l'accès à la justice. Madame Viviana BRUN, chargée de l'innovation à HiiL Pays-Bas, a présenté une communication intitulée « *L'IA au service de l'accès à la justice : exemples issus de la région* », mettant en lumière l'expérience conduite au Niger.
- La présentation a montré comment les outils numériques et l'IA peuvent appuyer les acteurs locaux de la justice, notamment les autorités coutumières, sans se substituer à leur rôle. Développées selon une approche de co-construction associant les autorités traditionnelles, le ministère de la Justice, le Code rural, l'Agence Nationale de l'Assistance Juridique et judiciaire (ANAJJ) ainsi que d'autres acteurs institutionnels, ces solutions visent à améliorer la prévention et la résolution des conflits fonciers dans les zones rurales.
- Deux initiatives majeures ont été présentées. La plateforme **Hadinkai-bani Fondo**, gérée par l'ANAJJ, fournit des informations juridiques et oriente les usagers selon la nature de leur différend. L'assistant vocal **Ilimi**, quant à lui, permet aux utilisateurs, notamment les chefs traditionnels, d'obtenir par téléphone des réponses vocales fondées sur une base de connaissances validée par les institutions compétentes. L'outil repose sur une intelligence artificielle encadrée, connectée exclusivement à une base de données juridique sécurisée, garantissant ainsi que l'autorité décisionnelle demeure humaine. Les résultats du projet pilote, mis en œuvre dans les régions de Dosso et de Tillabéri, témoignent d'une

appropriation progressive de ces innovations. Le projet cible environ 1 200 autorités traditionnelles et, à la date de mai 2026, 658 utilisateurs avaient déjà contacté l'assistant vocal, dont 344 pour des questions juridiques concrètes. Le lancement officiel par le ministre de la Justice, ainsi que les formations dispensées aux chefs traditionnels, magistrats et relais locaux des commissions foncières, ont contribué à renforcer l'ancrage institutionnel du dispositif.

- La communication a également mis en évidence plusieurs défis, notamment les barrières linguistiques, la méfiance de certains usagers vis-à-vis des conseils fournis par une technologie, ainsi que le nombre important d'appels non pertinents enregistrés lors de la phase pilote. Les enseignements tirés de cette expérience soulignent qu'un outil comme **Illimi** ne peut produire pleinement ses effets que s'il est intégré dans un écosystème de justice plus large, porté par des institutions crédibles et des acteurs de proximité. Ils mettent également en évidence l'importance de la co-construction des solutions avec les chefs coutumiers, les autorités publiques, les universités et la société civile, ainsi que la nécessité d'adapter les outils aux langues locales et aux réalités des communautés rurales afin d'en favoriser l'appropriation.
- La communication suivante a porté sur la plateforme **SIRA**, déjà déployée au Mali, et a été présentée par Maître Lury NKOUESSOM, avocat au Mali et consultant auprès de HiiL. Il a expliqué que SIRA est un assistant juridique intelligent conçu pour faciliter l'accès aux services judiciaires aussi bien pour les professionnels du droit que pour les justiciables. La présentation a détaillé les principales fonctionnalités de la plateforme, son contenu, les catégories d'utilisateurs visées ainsi que les objectifs poursuivis en matière d'amélioration de l'accès à l'information juridique et aux services de justice. L'outil a suscité un vif intérêt auprès des participants, qui ont exprimé le souhait de bénéficier d'un partage d'expérience plus approfondi afin d'envisager son adaptation et son déploiement dans d'autres pays, notamment au Burkina Faso.
- A la suite de cette communication, monsieur Ibrahim HEMA, Secrétaire exécutif de la Fondation Orange Burkina Faso, a présenté le programme des Maisons Digitales, une initiative stratégique portée par la Fondation Orange pour promouvoir l'autonomisation économique et l'inclusion numérique des femmes, en particulier celles en situation de vulnérabilité ou éloignées des technologies. Ces espaces de formation et d'accompagnement proposent des parcours structurés en alphabétisation numérique, éducation financière, développement de compétences professionnelles (notamment en marketing digital et en gestion des réseaux sociaux) ainsi qu'un accompagnement par le mentorat. Le réseau compte aujourd'hui 454 Maisons Digitales réparties dans 34 pays africains, dont deux au Burkina Faso et vingt-cinq en Côte d'Ivoire. En renforçant les capacités entrepreneuriales et l'employabilité des bénéficiaires, ce programme constitue un puissant levier de transformation sociale, de réduction de la fracture numérique et de promotion du leadership féminin. Pour le Burkina Faso, il représente une opportunité majeure d'accélérer l'inclusion numérique, l'entrepreneuriat féminin et le développement économique local. Les échanges ont également mis en évidence le potentiel qu'offrirait l'intégration de services juridiques et judiciaires au sein de ces espaces, afin de

rapprocher davantage la justice des femmes et de faciliter leur accès aux services de justice.

- La dernière présentation a porté sur l'inclusion territoriale et les alternatives numériques permettant de rapprocher les services publics des populations à travers les Maisons du Citoyen (MDC), dénommées « Zama Tchè ». Porté par le contrat-plan État-La Poste Burkina Faso (2026-2030), ce projet de transformation digitale vise à garantir un accès inclusif aux services publics en réponse aux défis persistants de la fracture numérique et du déficit d'espaces d'accompagnement des usagers. À cet effet, La Poste Burkina Faso a présenté l'organisation et le fonctionnement de ces structures, ainsi que leur stratégie de déploiement, qui prévoit l'implantation de 62 Zama Tchè d'ici la fin de l'année 2026. Conçues comme des guichets uniques de proximité à partir de la modernisation des agences postales, les Zama Tchè regroupent des espaces d'assistance numérique, de secrétariat public ainsi que des services postaux et financiers. En renforçant les compétences numériques des citoyens, en facilitant l'accès aux services publics et en favorisant l'inclusion financière et sociale, notamment en milieu rural, elles constituent une réponse concrète aux enjeux d'inclusion territoriale. Elles contribuent ainsi à rapprocher l'administration des populations, à réduire les inégalités d'accès aux services essentiels et à accélérer le développement local. Les échanges ont également mis en évidence le potentiel de ces espaces pour accueillir des services d'information, d'orientation et d'accompagnement juridiques, afin de rapprocher davantage la justice des citoyens, en particulier dans les zones les plus éloignées.

Par ailleurs, des échanges autour des modèles de partenariats public-privé (PPP) et de l'accessibilité des outils numériques dans les zones à fort défi sécuritaire ont été menés. Ces échanges ont été un moment de partage d'expérience entre participants et communicants. Ces derniers attestent de l'existence d'actions de collaboration entre leurs structures et certains ministères afin de favoriser la digitalisation des outils numériques et leur accès par les populations. Transposé dans le contexte de la justice, les panélistes s'accordent à dire qu'eu-égard à l'inaccessibilité de certaines zones d'intervention dans leurs pays respectifs (Niger, Mali etc) du fait de la crise sécuritaire, des initiatives ont été développées notamment le recrutement et le soutien de relais communautaires (Hiil Niger), l'appui des activateurs résidant dans les communautés locales (AUXFIN), la mise au point de capsules vidéo, la réalisation de sensibilisations communautaires et des postes mobiles (Poste BF). A noter que les plateformes numériques notamment SIRA (Mali) facilitent la proximité des services juridiques et judiciaires et réduisent, par conséquent, les déplacements des justiciables. Du reste, l'appropriation de ces bonnes pratiques et leur vulgarisation dans le contexte burkinabè sera d'un atout indéniable pour un meilleur accès à la justice des populations notamment rurales. Des travaux de groupe ont suivi ces échanges.

DEUXIÈME JOUR

Travaux de groupes

La deuxième journée de travail a débuté par la finalisation des travaux de groupe. Ainsi les participants, répartis en trois (03) groupes de travail, ont réfléchi sur les thématiques qui leur ont été soumises, afin d'identifier et prioriser les mesures clés autour de : (1) prérequis techniques, expérience utilisateur, inclusion et langues locales ; (2) appui humain, proximité et relais communautaire ; (3) réglementation, réformes et financements durables.



Restitution des travaux de groupes

Les trois (3) groupes ont effectué des exercices autour de ces trois thématiques et ont élaboré des feuilles de routes. Les initiatives et mesures d'accompagnement proposées par les groupes ont été recensées et sont consignées dans le tableau ci-dessous :

Initiatives de digitalisation	Mesures d'accompagnement
Groupe I : prérequis techniques et expérience utilisateur	
1- Acquisition et installation des onduleurs, groupes électrogène et panneaux solaires	Garantir une autonomie minimale aux services critiques
2 - Conception des tutoriels, des spots en langues nationales	Privilégier les capsules vidéo en langues nationales
3 - Former l'équipe technique dans le domaine de la cyber sécurité et la protection des données à caractère personnelle-formation des acteurs sur les bonnes pratiques-Sensibilisation des utilisateurs sur l'existence et l'usage des plateformes.	Formation des acteurs et sensibilisation des utilisateurs de la plateforme
Groupe II : Appui humain, proximité et relais communautaires	
1 - Rencontre d'information - Développer des outils pour la cartographie - Collecter des données - Valider les données	Cartographie des points potentiels d'accueil
2 - Élaborer le statut du relais communautaire - Identifier les relais communautaires - Élaborer les modules de formations - Former les relais communautaires	Mise en place des relais communautaires
3 - Vulgariser les sites d'accueil aux populations - Communiquer sur l'existence des plateformes	Utilisation des sites par les populations
4 - Plaidoyer auprès du ministère de l'enseignement de base – Atelier d'échange avec les acteurs terrain de l'éducation sur l'intégration du numérique - Concevoir les modules pour l'intégration dans les curricula	Intégration du numérique dans les programmes scolaires
5 - Établir des protocoles avec les sites existants - Effectuer des suivis périodiques des sites - Contribuer aux renforcements de capacités des relais communautaires	Appui des OSC au fonctionnement des sites.

Groupe III : Réglementation et financement des initiatives de numérisation	
1 - Former les utilisateurs des plateformes ; - Sensibiliser les populations sur les plateformes numériques	Vulgariser les plateformes numériques et sensibiliser les populations sur leur utilisation
2 - Organiser un cadre d'échanges entre les acteurs clés du FASU pour élargir les bénéficiaires -Mettre en place des espaces multimédias	Rendre accessible une partie du Fonds d'accès au service universel (FASU) pour le financement des services numériques
3 - Acquérir des équipements performants pour améliorer la fluidité des plateformes et mettre à jour régulièrement les plateformes	Rendre les plateformes robustes et dynamiques
4 - Établir les tarifs forfaitaires pour les actes administratifs	Réduire les coûts des services numériques
Recommandations	
• Utiliser une approche communautaire, participative pour une sensibilisation (formation) par les pairs(e)s des leaders d'opinions, des membres d'associations et des actrices.eurs administratives.ifs sur l'utilisation des sites ; • Passer par la sensibilisation de masse en langues locales à travers des émissions radios interactives, les influenceurs, les humoristes, les capsules vidéo, les flyers, les affiches en privilégiant les images locales ; • Recourir aux actions de proximités (camps ou sites des PDI, marchés, les lieux de culte, espaces sûrs, etc. pour mener des causeries éducatives, les théâtres fora, thé débats, activités récréatives (compétitions sportives) sur l'utilisation des plateformes ; • Mise en place d'un fonds de souveraineté numérique ; • Mobilisation des collectivités territoriales, des particuliers (sur la base de la responsabilité sociétale des entreprises privées), etc. • Prévoir une ligne budgétaire au niveau du budget du ministère pour la prise en charge des activités liées à la digitalisation ; • Prévoir un numéro vert et une adresse électronique pour faciliter les alertes et dénonciations.	

Les échanges ont porté entre autres sur le financement, notamment la possibilité de recourir au partenariat public-privé pour financer des modèles qui permettent aux justiciables d'avoir accès à la justice ; la possibilité d'une complémentarité entre La poste BF et AUXFIN dans la couverture intégrale du territoire dans l'accès aux services numériques (La Poste BF se limitant au niveau de

la commune alors que AUXFIN va jusqu'au niveau village) ; la possibilité d'une collaboration entre les *Zama Tchè* et les OSC, surtout les cliniques juridiques, pour fournir des services d'accès à la justice aux citoyens; la possibilité d'une recommandation sur l'usage de l'intelligence artificielle; la possibilité de développer des initiatives et programmes éducatifs ou scolaires pour familiariser les élèves aux solutions numériques; la possibilité d'encadrer les intermédiaires communautaires qui assistent les usagers des solutions numériques comme relais communautaires officiels.

De ces échanges il a été recommandé que :

- Le partenariat public-privé à travers la responsabilité sociétale des entreprises peut être utilisé comme mécanisme financier pour les solutions numériques d'accès à la justice, suivant divers scénarios et sous réserve des accords spécifiques et la réglementation sur les données à caractère personnel ;
- La collaboration entre AUXFIN (approche G50) et La Poste BF à travers les courriers cyclistes et les postes mobiles est envisageable, et peut être un moyen de partage d'expérience pour toucher le maximum de citoyens.
- Une collaboration entre les *Zama Tchè* et les OSC en exploitant notamment les cliniques juridiques existantes et en impliquant les téléphonies mobiles pour améliorer l'accès à la justice. À ce propos, plusieurs scénarios ont été évoqués ;
- Poursuivre le processus d'identification et de collaboration avec les intermédiaires en cours au ministère de la justice, de même que le processus de recours à l'intelligence artificielle ;
- La mise en place des syntaxes et/ou des services d'assistance vocale pouvant être utilisés offline pour faciliter l'appropriation des solutions numériques par les populations.

S'agissant du développement de programmes éducatifs et scolaires, les participants ont noté qu'il existe un service de digitalisation et un fonds (Fonds d'appui au service universel) au ministère en charge de l'éducation, de même que des solutions digitales. Mais ces solutions peinent à avoir un succès avec beaucoup de difficultés d'appropriation au niveau des établissements.

IV.3 - Clôture du forum

Le forum a pris fin dans l'après-midi du 03 juin 2026 à 16h avec les allocutions du Country Manager de HiiL et de la Directrice générale de l'administration judiciaire (**DGAJ**). Prenant la parole en premier, le Country Manager monsieur Cédric TAPSOBA, intervenant au nom de HiiL, a tenu à remercier les participants pour leur disponibilité et le sens de partage durant ces deux (2) jours d'échange. Il a notamment réaffirmé l'appui constant de son organisation au ministère de la justice afin de faciliter l'accès de la justice au profit des justiciables. Ce fut un rendez-vous du donner et du recevoir qui augure de bonnes perspectives dans la collaboration entre les deux institutions dans le domaine juridique et judiciaire a-t-il conclu.

Quant à madame Augustine Denise BADO, elle a salué la qualité des travaux et les recommandations issues du forum qui constituent une feuille de route précieuse pour poursuivre

les réformes engagées et renforcer l'utilisation des outils numériques au service de la justice. Elle a formulé le vœu que les acquis du forum soient traduits rapidement en actions concrètes et en initiatives porteuses d'impact pour le système judiciaire burkinabè et pour les justiciables. Elle a en outre remercié Hiil et les partenaires pour leur accompagnement, de même que les participants pour la richesse des travaux. Sur ce, elle a déclaré le forum clos.



V - RESULTATS ATTEINTS

V.1 - Analyse des résultats atteints

- ✓ Les conditions essentielles garantissant l'utilisation effective et durable des plateformes numériques existantes ont été clairement définies ;
- ✓ Les actions pertinentes visant à améliorer l'accessibilité et à renforcer l'usage effectif des plateformes ont été identifiées et priorisées ;
- ✓ Une feuille de route structurée et validée a été élaborée pour guider la mise en œuvre coordonnée des actions identifiées.